



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Badefols d'Ans, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : le 02 décembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD, Josiane LEVISKY, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORSE, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Francine BOURRA.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET.

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Marie-Claire ADOUX, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRETARE : Mme Josiane LEVISKY

OBJET : Budget Principal 44000 –créances éteintes

Vu l'état des produits irrécouvrables présenté par le comptable public suite à l'effacement des dettes du redevable,

Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur des pièces présentées comme indiqué en annexe.

Cette somme sera mandatée en dépenses de fonctionnement sur le budget principal (44000) au compte 6542 (créances éteintes).

AR Prefecture,

024-200041150-20241209-DE2024_114-DE
Reçu le 12/12/2024

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la proposition d'admission en non-valeur des titres ci-dessus référencés pour un montant comme annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Cf annexe

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/12/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrasson
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_114-DE
Reçu le 12/12/2024